

Règlement intérieur Tennis Club de Samoëns

Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation des courts et faire appliquer certaines règles sportives de bienséance. Si l'auto discipline n'est pas suffisante, les membres du comité de direction sont habilités à le faire respecter.

DISPONIBILITE DES TERRAINS

L'activité du club s'étend tous les jours de 8H00 à 21H00. (Par heure entière ex : 9h à 10h)

(Sauf dispositions particulières relatives à l'organisation de compétitions, animations...)

Conditions préalables

Pour pouvoir jouer, les membres du club sont obligatoirement et intégralement :

- à jour de leur cotisation annuelle,
- détenteur d'une licence à la Fédération Française de Tennis (*incluse dans la cotisation*).
- en possession de leur carte de membre avec photo.

Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

Cette assurance accorde une couverture :

-en individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (*y compris au cours de déplacements, animations pour le compte du club*),

- en responsabilité civile vis à vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.

Les licenciés impriment leur licence définitive sur l'espace du licencié.

La cotisation annuelle s'étend **du 1er septembre au 31 aout** de chaque année.

L'inscription suppose l'acceptation du règlement intérieur.

Les inscriptions doivent être prises ou renouvelées en septembre, au forum des associations ou lors des dates de permanences, fixées par le comité directeur.

Chaque année, lors de l'inscription, une carte de membre sera remise, ainsi qu'une clé d'accès aux terrains, moyennant une caution de 10€.

RESERVATION

Un court peut être utilisé pendant une heure, soit en simple soit en double, à condition que les badges des 2 joueurs, occupant le court, soient placés sur le panneau à l'entrée du terrain.

Le badge est validé par une photo d'identité et une pastille annuelle. Il doit être placé sur le tableau de réservation du court.

Les badges du tableau doivent correspondre aux personnes physiquement présentes sur le terrain.

Les adhérents, ayant égaré leur badge, pourront obtenir un duplicata au prix de 10 euros.

Le badge est personnel et intransmissible.

Si le joueur invite une personne non membre du TC de Samoëns, il doit payer une invitation (5 € en 2015)

Les adhérents doivent se conformer aux règles d'utilisation des terrains.

TEMPS D'UTILISATION :

1 heure par partie, sauf si l'heure suivante n'est pas réservée.

MODALITES PARTICULIERES :

En cas de tournois interclubs, ceux-ci sont prioritaires.

L'Ecole de tennis est également prioritaire.

CONTRÔLE ET SANCTION :

Les règles fixées ont pour but de garantir les droits de chaque adhérent.

Elles ne font en fait que formaliser la courtoisie et l'esprit de partage qui doit caractériser le cadre associatif qui nous réunit.

Aussi, le bureau veillera tout particulièrement à sanctionner les comportements non conformes à ce règlement.

En cas de manquement grave et /ou répété, les adhérents peuvent faire l'objet des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre formel,
- suspension (maximum 1 mois),
- exclusion temporaire (maximum 3 mois).

Toute sanction est prononcée par le bureau. Celui-ci peut en moduler les termes pour les adapter au manquement constaté.

Merci de retirer les badges du tableau en fin de partie.

ECOLE DE TENNIS :

Pour pouvoir jouer, les enfants de l'école de tennis sont obligatoirement et intégralement :

- à jour de leur cotisation annuelle, qui inclut la licence à la Fédération Française de Tennis.
- à jour de l'inscription aux cours (*Le moniteur est en droit de refuser un élève s'il n'est pas à jour intégralement des cotisations et cours*)

Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité du moniteur.

Les leçons sont réservées aux enfants du club. Seuls les professeurs agréés par le comité sont autorisés à donner des leçons sur les installations du club, aux jours et horaires convenus avec ceux-ci.

Il est demandé aux parents d'avertir les moniteurs en cas d'absence.

Pour pouvoir jouer, les adultes prenant des leçons sont obligatoirement et intégralement :

- à jour de leur cotisation annuelle, qui inclut la licence à la Fédération Française de Tennis.
- à jour de l'inscription aux cours (*Le moniteur est en droit de refuser un élève s'il n'est pas à jour intégralement des cotisations et cours*)

Les professeurs agréés par le comité sont autorisés à donner des leçons sur les installations du club, aux jours et horaires convenus avec ceux-ci.

REGLES DIVERSES :

TENUE ET COMPORTEMENT SUR LES COURTS

Quel que soit le temps, la tenue de tennis et chaussures de tennis sont obligatoires. (*Ne pas jouer torse nu*)

Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions, décidées par les membres du comité de direction.

Règles pour les joueurs :

- Ne pas détériorer les courts, installations fixes, bancs, chaises d'arbitre, etc.
- Veiller à ne pas jeter des déchets, particulièrement du chewing-gum sur les courts.
- Avant de quitter le court, récupérer les déchets, papiers, bouteilles, boîtes.... et les déposer dans la poubelle, à côté du banc en haut des courts.
- En quittant le court, refermer le cadenas afin d'éviter toute fraude
- Les diverses installations doivent être respectées.
- Il est interdit de laisser entrer sur les courts des animaux domestiques
- Il est interdit de faire du vélo, patin à roulettes, skate, sur les courts.

Responsabilités des joueurs.

- Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.

Publicité et affichage

- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts.
- Les joueurs sont responsables des déprédations qu'ils viendraient à commettre.
- Chaque joueur est donc responsable individuellement des accidents et dommages subis

Cas spéciaux

- Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité.

Esprit de club

- Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.

RESPECT DU REGLEMENT

Le comité a pour tâche de faire respecter ce règlement intérieur. En cas de non-respect de ce règlement, il peut être amené à donner un avertissement ou à prendre des sanctions qui pourront aller du retrait temporaire du badge à l'exclusion du club.

Ce règlement entre en vigueur.

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement intérieur.

Le Bureau